

Dans les débats qui ont alimenté les récentes primaires de la droite les déclarations des candidats en lice ont mis à jour la perte de référence aux principes non-négociables énoncés par le pape Benoît XVI en 2006. Si le monde politique semble s'écarter toujours plus de la loi naturelle, l'électorat catholique semble, résigné, lui emboîter le pas d'autant que certains pasteurs appellent ou pratiquent le compromis.

Où sont passés les principes non-négociables ?

JOËL HAUTBERT

Lors des dernières élections présidentielles et législatives, les principes non-négociables étaient au cœur des débats internes à l'électorat catholique. À quelques rares exceptions près (abbé Grosjean, le site infoca tho...) cette thématique brille aujourd'hui par son absence. Cette inquiétante éclipse mérite que l'on en recherche les causes, que nous allons tenter de discerner en explorant deux voies distinctes. Tout d'abord celle d'un nouveau contexte politique, puis celle d'une désorientation des catholiques résultant d'une pastorale dont l'assise doctrinale apparaît confuse.

Au sujet du contexte politique, l'enjeu des prochaines élections porte principalement sur la volonté et la capacité des futurs gouvernants d'abroger certaines lois récemment votées, ainsi que de limiter la progression de la culture de mort et de la révolution anthropologique. Lors des précédentes élections, la crainte fondée d'un emballement de ce processus révolutionnaire animait les débats. Étant donné que le quinquennat de François Hollande a parfaitement répondu aux inquiétudes que son programme suscitait, il conviendrait, peut-être, de mettre à jour ces principes, évoqués par le cardinal Ratzinger dans une note doctrinale publiée le 24 novembre 2002 (1), puis rappelés dans un discours du même devenu pape Benoît XVI, prononcé le 30 mars 2006. Dans ce dernier discours le pape précisait que l'Église catholique « accorde donc volontairement une attention particulière à certains principes qui ne sont pas négociables. Parmi ceux-ci, les principes suivants apparaissent aujourd'hui de manière claire : la protection de la vie à toutes ses étapes, du premier moment de sa conception jusqu'à sa mort naturelle ; la reconnaissance et la promotion de la structure naturelle de la famille – comme union entre un homme et une femme fondée sur le mariage – et sa défense contre des tentatives de la rendre juridiquement équivalente à des formes d'union radicalement dif-

férentes qui, en réalité, lui portent préjudice et contribuent à sa déstabilisation, en obscurcissant son caractère spécifique et son rôle social irremplaçable ; la protection du droit des parents d'éduquer leurs enfants ». Autant le dire tout de suite, ces principes non-négociables demeurent d'une brûlante actualité, si l'on songe à l'euthanasie et au délit d'entrave numérique à l'avortement (point 1), à la dénaturation du mariage et à la filiation (point 2) et enfin à l'enseignement du Genre à l'école (point 3). S'ils ne peuvent (et ne doivent pas) constituer à eux seuls une doctrine ou un programme politique, ils fixent une priorité dans l'engagement politique et les choix électoraux. Sont en effet en jeu, selon la note de 2002, des « principes moraux qui n'admettent ni dérogation, ni exception, ni aucun compromis ». Puisque ces critères se caractérisent par leur objectivité morale et leur intemporalité, on ne voit donc pas comment le contexte politique français pourrait altérer leur opportunité. Inutile d'aller plus avant dans cette direction.

Un profond désarroi

La seconde explication envisagée concerne le profond désarroi régnant aujourd'hui au sein du monde catholique, inhibé dans l'affirmation des repères doctrinaux traditionnels, parmi lesquels se rangent les principes non-négociables. On en veut pour preuve, le dernier texte publié par la Conférence des évêques de France sur la politique (2) qui ne les mentionne aucunement et incite au contraire au compromis. Un événement récent survenu au Mexique démontre que les catholiques français ne sont pas les seuls concernés. Alors qu'une partie de l'épiscopat mexicain s'est courageusement engagé contre la dénaturation du mariage, le nouveau nonce, Mgr Franco Coppola, à peine arrivé, a invité les catholiques à dialoguer plutôt qu'à manifester. Interrogé sur sa position au sujet de ces unions homosexuelles, il répondit ceci : « Je peux répondre avec la



Benoît XVI a rappelé en son temps les « principes moraux qui ne permettent pas de dérogation ».

doctrine de l'Église, mais ce n'est pas la réponse qu'en tant que pasteur je dois donner » (3). Ainsi, au nom de « l'accompagnement » et de « cheminement » des homosexuels vers la foi, mieux vaut baisser le ton et désertier le champ politique alors que l'institution familiale elle-même est en jeu. C'est oublier bien vite que la loi est un levier majeur en vue du bien commun, et par conséquent du bien moral et spirituel des citoyens. Lorsqu'une institution majeure du droit naturel est visée ou lorsqu'il s'agit de légaliser un acte intrinsèquement mauvais, la « loi » démultiplie les risques d'enracinement dans le péché. À cela s'ajoutent les graves conséquences morales de la collaboration à ces actes, à laquelle sont soumis de nombreux citoyens, de par leur fonction ou leur métier. Les propos du nonce, revendiquant un langage pastoral explicitement dissocié de la doctrine, subvertissent radicalement le sens de la charité politique. Ce type de positionnement « pastoral » amplifie la confusion régnant au sujet

de la Lettre apostolique *Amoris Laetitia*. L'enjeu dépasse le cas précis des divorcés-remariés, étant donné que la notion d'actes intrinsèquement mauvais est directement en cause. S'il n'y a plus de normes morales absolues (cf. les *dubia* de quatre cardinaux [4]) puisque la conscience serait habilitée « à légitimer des exceptions » (doute 5), la notion de « principes non-négociables » perd immédiatement toute raison d'être puisque, rappelons-

le, ils sont une traduction politique de « principes moraux qui ne permettent pas de dérogation, d'exception, ni aucun compromis » (Benoît XVI). Et pourquoi revendiquer l'objection de la conscience si cette dernière peut s'adapter aux circonstances ?

À l'évidence, les confusions autour d'*Amoris Laetitia* sont lourdes de conséquences politiques. En attendant les indispensables éclaircissements, il appartient aux catholiques français de s'extirper du doute et de sortir de l'ombre les principes non-négociables. ♦

1. Note doctrinale concernant certaines questions sur l'engagement et le comportement des catholiques dans la vie politique

2. Cf. L'HN n° 1626 du 19 novembre 2016 page 6.

3. <http://www.periodistadigital.com/religion/america/2016/10/25/religion-iglesia-mexico-nuncio-franco-coppola-acompanar-no-polemizar-coppola-se-mues-tra-conciliatorio-en-el-debate-sobre-matrimonio-homosexual.shtml>

4. Cf. <http://www.hommenouveau.fr/1830/rome/ces-cardinaux-qui-questionnent-le-pape---br---que-votre-oui-soit-oui---que-votre-non-soit-non---.htm>